



Distr. générale
7 avril 2021

Français
Original : anglais



Programme des Nations Unies pour l'environnement

**Groupe de travail à composition non limitée
des Parties au Protocole de Montréal relatif
à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Quarante-troisième réunion**

Bangkok, 22 et 24 mai et 12–16 juillet 2021*
Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

**Reconstitution du Fonds multilatéral aux fins
d'application du Protocole de Montréal
pour la période 2021-2023*****

Questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-troisième réunion, pour examen et information

Additif

Reconstitution du Fonds multilatéral : orientations à l'intention de l'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique sur la poursuite des travaux concernant son rapport sur la reconstitution

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. En raison de la persistance de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des mesures de restriction connexes concernant les voyages, la quarante-troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal ne peut pas avoir lieu en présentiel à Bangkok comme prévu. Au lieu de cela, un certain nombre de questions ont été sélectionnées dans l'ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.WG.1/43/1) pour des travaux en ligne. Ces questions sont les suivantes : a) reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2021–2023 (point 3 de l'ordre du jour) ; b) émissions inattendues de trichlorofluorométhane (CFC-11) (point 4 de l'ordre du jour) ; c) demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2022 et 2023 (point 7 a) de l'ordre du jour) ; et d) technologies à haut rendement énergétique utilisant des substances à faible potentiel de réchauffement global (point 12 de l'ordre du jour).

* Certains points de l'ordre du jour seront examinés en ligne et d'autres à une date ultérieure.

** UNEP/OzL.Pro.WG.1/43/1.

*** Le point 3 sera traité durant la session en ligne qui doit se tenir les 22 et 24 mai 2021.

2. Les travaux en ligne seront facilités par un forum en ligne¹, mis en place sur le site Web du Secrétariat de l'ozone pour que les Parties puissent examiner des documents spécifiques et publier des observations à leur sujet, ainsi que par un certain nombre de sessions en ligne².
3. La session concernant le rapport sur la reconstitution examinera les orientations à l'intention de l'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique (équipe spéciale sur la reconstitution) sur la poursuite des travaux concernant le volume 3 du rapport du Groupe, publié en mai 2020, contenant une évaluation du montant des ressources requises pour la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2021–2023³ (le rapport sur la reconstitution) et le rectificatif connexe⁴. Elle portera spécifiquement sur la question de savoir si un rapport complémentaire ou une mise à jour du rapport doit être demandé au Groupe afin de faciliter les négociations concernant la reconstitution qui devraient avoir lieu en octobre 2021 lors de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (deuxième partie) conjuguée à la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
4. La section II de la présente note du Secrétariat contient des informations relatives à l'organisation des travaux sur la session en ligne concernant le rapport sur la reconstitution et la section III présente des informations générales ainsi que des options envisageables pour la poursuite des travaux de l'équipe spéciale concernant le rapport sur la reconstitution.

II. Organisation des travaux sur la session en ligne concernant le rapport sur la reconstitution

5. Le Secrétariat a mis en place un onglet dédié à la reconstitution du Fonds multilatéral sur le forum en ligne mentionné au paragraphe 2 du présent document⁵. Le forum a pour objet d'aider les Parties à préparer la session en ligne concernant le rapport sur la reconstitution organisée dans le cadre de la quarante-troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée. Des options envisageables pour la poursuite des travaux de l'équipe spéciale sur la reconstitution, présentées dans la section III.B de la présente note, seront affichées sur le forum. Les Parties souhaiteront peut-être publier des observations et échanger des vues au sujet de ces options.
6. Le forum sera ouvert à la publication d'observations du 12 avril au 10 mai 2021. Par la suite, les Parties souhaiteront peut-être également mener des consultations informelles et bilatérales, selon que de besoin, pour préparer la session en ligne.
7. La session en ligne concernant le rapport sur la reconstitution se tiendra les 22 et 24 mai 2021, chaque jour de 14 heures et 16 heures et de 16 h 30 à 18 h 30 (heure de Nairobi (TU + 3)). Des informations relatives à la session et les documents de réunion seront publiés sur le portail de la quarante-troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée⁶ à mesure qu'ils seront disponibles.
8. Durant la session, la plateforme Interprefy assurera l'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'ONU. Les données de connexion ainsi que les instructions pour accéder à la plateforme seront communiquées par courrier électronique à tous les participants inscrits. Des sessions de test seront organisées pour les participants les 19 et 20 mai 2021⁷.

¹ Le forum en ligne contiendra des onglets distincts sur : a) la reconstitution du Fonds multilatéral (du 12 avril au 10 mai 2021) ; b) les émissions inattendues de CFC-11 (du 31 mai au 21 juin 2021) ; c) les demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle (du 31 mai au 21 juin 2021) ; et d) les technologies à haut rendement énergétique utilisant des substances à faible potentiel de réchauffement global (du 31 mai au 21 juin 2021).

² Les sessions porteront sur : a) les orientations à l'intention de l'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique sur la poursuite des travaux concernant son évaluation du montant des ressources requises pour la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2021–2023 (rapport sur la reconstitution) (22 et 24 mai 2021) ; b) les émissions inattendues de CFC-11 (14 et 15 juillet 2021) ; et c) les technologies à haut rendement énergétique utilisant des substances à faible potentiel de réchauffement global (16 et 17 juillet 2021).

³ Disponible à l'adresse suivante : www.ozone.unep.org/system/files/documents/TEAP_decision_XXXI-1_replenishment-task-force-report_may2020.pdf.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : www.ozone.unep.org/system/files/documents/TEAP_decision_XXXI-1_replenishment-task-force-report_may2020-corrigendum.pdf.

⁵ Disponible à l'adresse suivante : www.online.ozone.unep.org/login.

⁶ Disponible à l'adresse suivante : www.ozone.unep.org/meetings/43rd-meeting-open-ended-working-group-parties-montreal-protocol.

⁷ Les horaires précis seront communiqués dans la section « meeting information » (informations sur la réunion) du portail de la quarante-troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

9. L'ordre du jour provisoire de la session en ligne concernant le rapport sur la reconstitution figure ci-après. Il sera présenté par les coprésidents pour examen et adoption par les Parties au début de la session.

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux.
3. Reconstitution du Fonds multilatéral : orientations à l'intention de l'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique sur la poursuite des travaux concernant le rapport sur la reconstitution.
4. Adoption du rapport.
5. Clôture de la session.

10. Durant la session, les participants pourront soit utiliser la fonction virtuelle « raise hand » (« lever la main ») de la plateforme de réunion Interprefy pour demander la parole soit soumettre leurs observations, en anglais, en utilisant la fonction de discussion en ligne. Les participants sont encouragés à prendre la parole plutôt qu'à recourir au forum de discussion en ligne afin de permettre l'interprétation de leurs déclarations et que leur résumé puisse figurer dans le rapport de la session.

III. Orientations à l'intention de l'équipe spéciale sur la reconstitution du Groupe de l'évaluation technique et économique sur la poursuite des travaux concernant le rapport sur la reconstitution

A. Contexte

11. Au cours d'une année normale, lorsqu'une décision sur le montant de la reconstitution du Fonds multilatéral est prise par les Parties (une année de reconstitution), le Groupe de l'évaluation technique et économique élabore un rapport sur la reconstitution en respectant le mandat adopté par les Parties l'année précédente. Le rapport sur la reconstitution est élaboré par une équipe spéciale mise en place par le Groupe et soumis au Groupe de travail à composition non limitée pour examen. À la réunion du Groupe de travail à composition non limitée tenue au cours de l'année de reconstitution, les Parties mettent généralement en place un groupe de contact qui établit une liste des questions devant être examinées par l'équipe spéciale aux fins de l'élaboration d'un rapport complémentaire au rapport sur la reconstitution. Le Groupe de travail à composition non limitée approuve la liste et fournit des orientations connexes à l'équipe spéciale, selon qu'il convient. Le rapport complémentaire est ensuite élaboré en temps voulu afin que la Réunion des Parties de la même année l'examine.

12. La liste des questions approuvées par le Groupe de travail à composition non limitée devant être examinées par l'équipe spéciale peut comprendre, entre autres, les éléments ci-après :

- a) Scénarios supplémentaires – par exemple, des scénarios pour des activités menées dans le cadre de plans de gestion de l'élimination des hydrochlorofluorocarbones (HCFC) conformément à des engagements spécifiques ainsi que des scénarios excluant certains secteurs ;
- b) Désagrégation d'activités habilitantes ;
- c) Mises à jour, notamment des nouvelles informations qui sont devenues disponibles depuis l'élaboration du rapport sur la reconstitution ;
- d) Corrections et éclaircissements.

13. En 2020, le Groupe de l'évaluation technique et économique a mis en place une équipe spéciale qui a élaboré un rapport sur la reconstitution, conformément à la décision XXXI/1, portant sur le niveau approprié de financement du Fonds multilatéral pour la période 2021–2023, qui sera présenté à la trente-deuxième Réunion des Parties par l'intermédiaire du Groupe de travail à composition non limitée à sa quarante-deuxième réunion.

14. En raison de la pandémie de COVID-19, les travaux sur la reconstitution menés par le Groupe de travail à composition non limitée lors de sa quarante-deuxième réunion ont été organisés en ligne, comprenant un forum par le biais duquel les Parties ont soumis des questions et des observations concernant le rapport sur la reconstitution ainsi qu'une réunion technique composée de trois séances

essentiellement identiques tenues du 14 au 16 juillet 2020. À cette réunion, l'équipe spéciale sur la reconstitution a présenté son rapport et répondu aux questions soulevées par les Parties.

15. Les coprésidents de la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée ont compilé dans un document toutes les observations reçues des Parties par le biais du forum. Ce document a été transmis au Groupe de l'évaluation technique et économique. Le Groupe de l'évaluation technique et économique a rassemblé ses réponses, des informations supplémentaires et des éclaircissements dans une note qui a été diffusée en octobre 2020.

16. La note contenant les réponses du Groupe de l'évaluation technique et économique et de son équipe spéciale (document de réponse de l'équipe spéciale) a été publiée sur le forum en ligne sur la reconstitution⁸ afin d'aider les Parties à examiner les travaux supplémentaires devant être demandés à l'équipe spéciale. Le document est fourni à titre de référence uniquement et n'est pas ouvert aux observations ni aux questions.

B. Questions à examiner

17. Comme indiqué au paragraphe 3 de la présente note, la session en ligne concernant le rapport sur la reconstitution a pour objet d'examiner les orientations devant être données à l'équipe spéciale sur la reconstitution sur la poursuite des travaux concernant le rapport sur la reconstitution. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être examiner et approuver les éléments à inclure dans un rapport complémentaire (voir par. 12 ci-dessus) ou une mise à jour du rapport sur la reconstitution. Le rapport complémentaire ou mis à jour pourrait être soumis début septembre 2021 afin qu'il puisse être examiné à la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (deuxième partie) conjuguée à la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, qui doivent se tenir en octobre 2021, lors desquelles les Parties devraient convenir du montant de la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2021–2023.

18. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être examiner les options ci-après envisageables pour la poursuite des travaux concernant le rapport sur la reconstitution. L'équipe spéciale peut être priée :

- a) **D'élaborer un rapport complémentaire** sur la base d'une liste de questions convenues par les Parties. Cette liste pourrait inclure une ou plusieurs des questions ci-après :
 - i) Éléments de scénarios et activités supplémentaires, provenant du document de réponse de l'équipe spéciale ;
 - ii) Nouveaux éléments de scénarios et activités supplémentaires ne figurant pas dans le document de réponse de l'équipe spéciale ;
 - iii) Corrections et éclaircissements indiqués et traités dans le document de réponse de l'équipe spéciale ;
 - iv) Mises à jour fondées sur des décisions, règles et directives convenues par le Comité exécutif à sa quatre-vingt-sixième réunion⁹ ;
- b) **D'élaborer un rapport complémentaire** sans liste de questions convenues mais sur la base d'une demande adressée à l'équipe spéciale sur la reconstitution priant cette dernière de prendre en compte, dans la mesure du possible, les observations formulées par les Parties et compilées dans le document de réponse de l'équipe spéciale en vue d'affiner le montant estimatif du niveau du financement pour la période triennale 2021–2023 ;
- c) **D'élaborer un rapport mis à jour** qui tiendrait compte des corrections et éclaircissements indiqués et traités dans le document de réponse de l'équipe spéciale et/ou des décisions, règles et directives convenues par le Comité exécutif à sa quatre-vingt-sixième réunion ;
- d) **De ne pas élaborer de rapport complémentaire**, si les Parties estiment que le rapport sur la reconstitution contient déjà suffisamment d'informations disponibles.

⁸ Disponible à l'adresse suivante :

https://ozone.unep.org/system/files/documents/TEAP_Replenishment_Task_Force_Response_to_comments_FIN_AL_2020-10-11.pdf

⁹ Conformément à la décision XXXI/1, le Groupe de l'évaluation technique et économique doit tenir compte des décisions, règles et directives convenues par le Comité exécutif à toutes ses réunions, y compris à sa quatre-vingt-cinquième réunion, pour déterminer les conditions d'octroi d'un financement en faveur de projets d'investissement et les projets n'exigeant pas d'investissements.

19. Les options envisageables présentées ci-dessus sont destinées à servir de guide pour faciliter les débats lors de la session en ligne concernant le rapport sur la reconstitution. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être examiner ces options et formuler des orientations claires à l'intention de l'équipe spéciale sur la reconstitution du Groupe de l'évaluation technique et économique sur la poursuite des travaux concernant le rapport sur la reconstitution.
